

Rapport

Commission édilité, énergie, environnement (EEE), du Conseil Général de Conthey

Table des matières :

- 1. Introduction
- 2. Présentation des dicastères
- 3. Système de collecte des déchets gastro, GastroVert
 - 3.1 GastroVert introduction
 - 3.2 GastroVert analyse
 - 3.3 GastroVert conclusion
- 4. Autres remarques importantes

Annexe:

1 : Offre pour l'implantation du système GastroVert à Conthey, Usine de Traitement des Ordures

1. Introduction

Jusqu'à présent, la Commission EEE s'est réunie 5 fois (4 fois en 2021 et 1 fois en 2022). Au début de la législature elle a reçu une présentation des différents dicastères de la commune de Conthey dont la Commission EEE est concernée. Ensuite, elle a été convoquée pour analyser l'intérêt de l'implantation du système de collecte des déchets gastro, proposé par l'UTO.

2. Présentations des dicastères

La commission EEE est principalement concernée par trois dicastères. Chaque conseiller communal fait une courte présentation de son dicastère.

7. Bâtiments - Constructions	Dossiers de constructions / Police des constructions / Sécurité des bâtiments		
7. Batiments - Constructions	Infrastructures et immeubles communaux et bourgeoisiaux		
Bária Fuárusa	Parcs, jardins, cimetières		
Régis Evéquoz	Gestion et entretien des bâtiments		
	Planification et suivi des travaux / projets de construction		
	Voirie / Routes communales, chemins et sentiers pédestres		
8. Infrastructures – Equipements	Réseaux des eaux propres et usées		
	Cours d'eau / Irrigation		
Dany Jollien	Exploitation des forêts / plan d'exploitation des alpages / Terrains agricoles et viticoles		
	Aménagement du territoire / Périmètre d'urbanisation		
9. Territoire - Environnement	Règlement des constructions et zones		
	Plan général de l'évacuation des eaux (PGEE)		
Philippe Germanier	Cadastre		
riiiippe Germanier	Mobilité - Trafic - transports		
	Energies - Mesures énergétiques / Énergie hydraulique		

Bâtiments – Constructions (Régis Evéquoz) :

- Constructions, comprennent principalement les mises à l'enquête.
- Bâtiments, entretien et suivi des bâtiments publics, projets de nouveaux bâtiments.
- Projet de construction des nouveaux locaux techniques au lieu-dit les Pinèdes, à l'est de l'ancienne maison de commune. Côté route sont prévus des parkings tandis que côté Morge seront construits les garages et dépôts. Les architectes mandatés sont Rudaz et Rudaz, de Sion. GD propose d'orienter le toit de la construction afin d'améliorer le rendement des futurs panneaux solaires. Actuellement le projet est en attente car deux oppositions doivent encore être levées.
- liste avec quelques autres projets à venir : changement chauffage crypte et salle de gym, démolition des bureaux ST, réaffectation des locaux, garages et ateliers de St-Séverin, fuites au toit de la crèche nurserie les P'tits Loups, nouvelle crèche à Châteauneuf-Conthey, déménagement de la Maison des jeunes, extension et rénovation de l'école de Châteauneuf-Conthey,

Infrastructures – Equipements (Dany Jollien)

- Forêt, les planifications demandées par le Canton se font sur 4 ans.
- Projet nouvelle déchetterie
- Réservoir de Sensine
- Transports
- Règlement eau potable, en collaboration avec Philippe Germanier, presque finalisé à soumettre au Conseil général en 2021 ou 2022.

Territoire – Environnement (Philippe Germanier)

- Aménagement du territoire, création et d'actualisation de PAZ (plan d'aménagement de zone), ainsi que de périmètres d'urbanisations

- Réaliser le RCCZ, règlement communal des constructions et des zones,
- Présence dans le comité des STEP, celle de Erde ainsi que celle intercommunale de Vétroz
- Projet de diminuer l'eau clair à la STEP
- Mobilité et transport, ajout arrêt du car postal au niveau de la Migros à Châteauneuf-Conthey, étude pour une amélioration de la desserte sur Derborence
- Energie, plan directeur commun des énergies (réalisé avec la collaboration de OIKEN) a été déposé fin 2020, sur un site internet car ça permet des mises à jour régulières et de le rendre évolutif.

3. Système de collecte des déchets gastro, GastroVert

3.1 GastroVert - introduction

La Commission EEE a été convoquée le 14 avril 2021, sur de demande du conseiller communal Philippe Germanier, pour une présentation du système de collecte des déchets gastro (déchets alimentaires), GastroVert. La commune ayant reçu une offre de l'UTO pour l'implémentation de ce système de collecte sur notre commune en mars 2020 (Annexe 1).

Après consultation, les Services techniques de la commune sont défavorables à la mise sur pied du système GastroVert. Leurs principaux arguments sont économiques : acquisition d'une nouvelle carte pour les déchetteries, temps pour nettoyer et entretenir ainsi que perte de tonnage dans les sacs taxés, ce qui engendre une rétribution plus faible.

Selon la législation fédérale en vigueur (LPE, loi sur la protection de l'environnement et OLED, ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets) toutes les fractions valorisables des Figure 1 Exemple de point de collecte loué déchets urbains doivent être séparés et faire l'objet d'une par UTO (source www.aigle.ch) valorisation matière. La commune répond déjà favorablement à



ces articles de loi, car les déchets alimentaires peuvent être amenés dans les différentes déchetteries communales. Mais est-ce suffisant?

Philippe Germanier a donc confié à la Commission EEE le soin d'analyser la possibilité et l'intérêt de collecter les déchets alimentaires sur la commune de Conthey à travers le système GastroVert.

3.2 GastroVert - analyse

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission EEE se sont rendus à l'UTO¹. Accueillis par Amandine Durussel, conseillère chez UTO, nous avons pu poser quelques questions et voir des exemplaires des points de collecte.

Voici quelques-unes des questions posées lors de cette séance :

- Notre principal souci est l'incivilité et l'insalubrité des points de collecte. Existe-il des retours des autres communes ? Actuellement ce système de collecte est implémenté dans plusieurs communes, dont :

¹ Usine de Traitement des Ordures, Promenade des Berges 10, 1958, Uvrier

Monthey, Sierre et Vétroz. Selon l'expérience de ces communes, en général les personnes font attention et il n'y a pas de gros problèmes d'odeurs.



Figure 2 Amandine Durussel montrant un point de collecte aux membres de la Commission EEE en visite à l'UTO

- Est-ce que GazEL peut recevoir les déchets alimentaires de toutes les communes qui se lancent dans ce système de collecte ? Avant la construction de cette nouvelle halle, une étude a été menée pour estimer la dimension idéale. Elle peut donc recevoir les déchets de toutes les communes du Valais central.
- <u>Est-ce que relever les points de collecte à Aven et Erde coutera plus cher qu'en plaine ?</u> Les frais de transport sont compris dans la location. Il s'agit donc d'un forfait identique pour tous les points de collecte.
- <u>GastroVert est-il le seul système possible en Valais</u>? Uto avait été mandaté par les communes propriétaires de trouver un système de collecte des déchets alimentaires. Ils avaient étudié deux systèmes différents, GastroVert et EcoWaste. GastroVert s'est avéré le moins cher.
- <u>Est-ce qu'il existe une étude sur la rentabilité des déchets</u> ? Nous n'avons jamais reçu de réponses à ce sujet. Nous avons l'impression qu'il s'agit d'un point sensible.

La Commission EEE s'est ensuite réunie le 18.10.2021 pour discuter de ce sujet et formuler ensemble les dernières questions à poser à Amandine Durussel, conseillère chez UTO et le 07.02.022, pour coordonner la décision finale, malgré l'absence de réponses de la part d'Amandine Durussel.

3.3 GastroVert - conclusion

Le mécanisme de rétrocession appliqué à ce jour n'incite pas les communes au tri des déchets valorisables. En effet, si les déchets sont triés, les sacs blancs seront plus légers et donc la rétrocession sera plus basse. Il est donc impératif que les communes s'unissent et réfléchissent à favoriser un système plus équitable. À quand un mécanisme de rétrocession sur les déchets alimentaires ?

La commune répond favorablement à l'OLED en vigueur (ordonnance sur la limitation et l'élimination

des déchets) en mettant à disposition de ces habitants des points de collecte aux deux déchetteries communales. Plusieurs habitants font aussi leur propre compost dans le jardin. Mais la Commission pense qu'il est du rôle de la commune de proposer plusieurs solutions afin de satisfaire les différentes exigences de la population. Une chose est sûre, Conthey doit prendre le chemin vers l'avenir aussi de ce côté-là.

À l'unanimité des 6 membres actuels, la Commission EEE donne donc un avis positif à l'implantation du système GastroVert sur la commune. Nous demandons au Conseil Communal de creuser plus profondément l'aspect financier des coûts et les éventuelles recettes engendrées par la valorisation de ce type de déchet. Nous souhaitons aussi être tenu informé des avancements de ces études.

4. Autres remarques importantes

La Commission EEE demande d'être intégrée au suivi du projet « Les Pinèdes ». En effet, la présentation des plans et les explications données à l'ensemble du Conseil Général nous ont semblé approximatives. La Commission demande également la présence d'un ou deux de ces membres lors des séances de révision du règlement des eaux.

De manière générale, la Commission EEE demande à être intégrée ou consultée lors de la réalisation de différents projets communaux en lien avec les thématiques de la Commission, c'est-à-dire : l'environnement, l'énergie et l'édilité. Ceci pour éviter d'être mise devant le fait accompli.

Conthey, le 01 mars 2022

La rapporteuse Emilie Dessimoz Le Président José Benitez

Josebary

Liste des membres et des présences :

Fonction	Nom prénom	Abréviation	01.03.2021	13.04.2021	05.05.2021	18.10.2021	07.02.2022
Président	Benitez José	BJ	Х	Х	Х	Х	Х
Rapporteuse	Dessimoz Emilie	DE	X	Χ	Χ	X	Excusée
Membre	Antonin Bertrand	AB	Excusé	Χ	Χ	Excusé	X
Membre	Fournier Sébastien	FS	X	Χ	Excusé	X	X
Membre	Gyger Daniel	GD	X	Χ	Χ	X	X
Membre	Papilloud Guillaume	PG	Х	Excusé	Χ	X	X
Membre bureau	Frangnière Dominique	FD	-	-	Χ	X	Х
Membre	Toberini Stéphanie	TS	Х	Χ	Χ	Démissionnaire	Démissionnaire

Remarques : Dominique Fragnière, membre du bureau du Conseil Général, a intégré la commission à partir de la séance du 05 mai 2021. Stéphanie Toberini, engagée comme employée à la commune de Conthey, a dû démissionner du Conseil Général et par conséquence aussi de la Commission EEE.



REŞU le

Usine de Traitement des Ordures Amandine Durussel Promenade des Berges 10 1958 Uvrier

0 S AYR. 2020

Commune de Conthey Route des Peupliers 8 1964 Conthey

Uvrier, le 31 mars 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Vous trouverez dans ce courrier une offre pour l'implémentation du système GatroVert dans votre commune.

Si l'intérêt de votre commune est toujours intact, la prochaine étape est de nommer les répondants communaux suivant :

- Responsable politique
- Responsable technique
 - o Installation
 - o Entretien courant
- Administration (service de la population)
- Information (accueil)

Une fois les différentes personnes nommées, nous vous prions de nous proposer différentes dates afin d'organiser une rencontre qui sonnera, nous l'espérons, le début d'une fructueuse collaboration.

Afin de ne pas perdre trop de temps, nous vous invitons également à réfléchir aux différents accès que vous souhaitez paramétrer sur la carte ainsi qu'à son design.

Une bande de 3.5 cm par 0.5 cm est réservée pour le numéro de la carte. Cette carte est une carte d'accès communale. Nous vous recommandons de faire apparaître les termes suivants : 8.5 cm

5.4 cm

- Strictement réservée aux membres du ménage de son détenteur
- Adresse de retour

Tout en restant à votre disposition et, dans l'attente de vous rencontrer, nous vous transmettons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos plus sincères salutations.

Bertrand Yerly

Directeur Général

Amandine Durussel

Conseillère



UTO - OFFRE GASTROVERT PRIVATE POUR LA COMMUNE DE CONTHEY

Usine de Traitement des Ordures Amandine Durussel Promenade des Berges 10 1958 Uvrier

> Commune de Conthey Route des Peupliers 8 1964 Conthey

Uvrier, le 31 mars 2020

Offre GastroVert Private

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour donner suite aux diverses rencontre avec vos représentants, UTO vous propose de compléter l'offre de collecte sélective des déchets communaux avec une collecte dédiée aux déchets alimentaires.

Préambule

Selon la législation fédérale, les exigences relatives à l'élimination des déchets urbains (extrait de la LPE et de l'aide à l'exécution de l'OLED) prescrivent notamment :

Extrait n°1

OLED - Art.

Les déchets verts sont des déchets urbains d'origine végétale provenant de ménages et de jardins. Il s'agit, par exemple, de déchets issus de la taille d'arbres, de branchages ou d'herbe ainsi que d'épluchures. Les déchets verts doivent être classés parmi les biodéchets, qui comprennent les déchets d'origine végétale, animale ou microbienne. Par conséquent, les déchets alimentaires comme les restes de repas, déchets issus du gaspillage alimentaire inclus (p. ex. viande, pâtes), comptent également parmi les biodéchets.

Extrait n°2

OLED - Art. 13

L'article 13 de l'OLED énonce un certain nombre d'exigences auxquelles l'élimination des déchets urbains doit satisfaire. Toutes les fractions valorisables des déchets urbains doivent, autant que possible, être collectées séparément et faire l'objet d'une valorisation matière. L'énumération proposée à l'alinéa 1 n'est pas exhaustive. Les cantons et les communes ont donc la possibilité de prévoir d'autres collectes séparées. Selon la pratique actuelle, la collecte séparée et la valorisation matière de toutes les fractions de déchets urbains explicitement mentionnées dans l'article 13 de l'OLED (verre, papier, carton, métaux, déchets verts et textiles) sont possibles sur le plan technique, organisationnel et supportables d'un point de vue économique. Les cantons et les communes ont donc l'obligation de les appliquer.

TTO.

UTO - OFFRE GASTROVERT PRIVATE POUR LA COMMUNE DE CONTHEY

Extrait n°3

LPE - Art. 30 Principes

En quelques phrases, le service GastroVert Private se définit par :

- ✓ Des points de collectes répartis sur le territoire communal afin d'être au plus près des usagers,
- ✓ Le remplacement des bacs pleins par des bacs vides propres,
- ✓ Une distribution des sacs composables sur les points de collecte pour éviter le plastique,
- ✓ Une carte d'accès permettant un contrôle du remplissage des bacs et un suivi de la matière collectée,
- ✓ Un système de contrôle à distance permettant de :
 - Planifier l'évacuation des bacs pleins
 - Analyser l'utilisation du système et adapter l'infrastructure
 - Fournir des informations aux usagers du système (transporteurs, communes et citoyens)

Offre GastroVert Private

Selon les informations en notre possession, nous vous soumettons l'offre suivante :

1. Données de base

Population de référence au 01.01.2019	8'828	habitants
Nombre de ménage au 01.01.2019	3'834	ménages
Tonnage d'ordures ménagères (2018)	1'260	tonnes
Estimation de la part de déchets alimentaires dans les OM (30% selon OFEV)	378	tonnes
Utilisation de GastroVert Private par les ménages	60	%
Estimation du nombre de ménages utilisateurs	2'300	ménages
Estimation de la réduction d'OM liées à GastroVert	117	tonnes
Estimation de la production de déchets alimentaires	51	kg/an
Estimation du nouveau tonnage d'OM avec GastroVert	1'143	tonnes
Poids moyen d'un bac GastroVert de 180 litres	100	kg
Estimation du nombre d'échanges de becs GastroVert par an	1'173	levées
Coût de levée du bac	35	CHF
Estimation du nombre d'emplacement à équiper (1 pour 150 ménages)	15	TWINs
Carte d'accès (1 par ménage + 10% de stock, par lot de 100)	4'200	cartes
Bio-seau (équipement optionnel, environ 60% des ménages)	1'400	bio-seaux
Durée de l'amortissement linéaire	10	ans
2. Investissements uniques pour GastroVert Private		
Taxe unique d'initialisation du service	1'200	CHF
15 abris en béton (1'200 CHF/pièce)		CHF
Transport et installation des abris (250 CHF/pièce)	3'750	CHF
Total	22'950	CHF

¹ La production de déchets doit être limitée dans la mesure du possible.

² Les déchets doivent être valorisés dans la mesure du possible.



UTO - OFFRE GASTROVERT PRIVATE POUR LA COMMUNE DE CONTHEY

3. Coûts initiaux des matériels d'exploitation GastroVert Private

Cartes d'accès (7 CHF/pièce)

Afin d'éviter aux usagers la possession de deux cartes différentes, UTO recommande que la carte pour le service GastroVert soit également utilisée pour l'accès à la déchèterie.

Les frais devraient être imputés aux comptes de charges correspondants.

Bio-seaux (5 CHF/pièce) – optionnels, frais de transports en sus

7'000 CHF

Les bio-sceaux sont adaptés aux sacs composables distribués gratuitement aux points de collecte.

Total 36'400 CHF

4. Estimation des charges annuelles d'exploitation GastroVert Private

Les cartes d'accès et les bio-seaux peuvent être offerts par la commune ou être facturés aux citoyens.

Echange des bacs 180 litres		41'062	CHF		
Locations annuelles des châssis + SmartThing (460 CHF/pièce/an)		6'900	CHF		
(400 CHT/piece/ait)	Sous-total	47'962	CHF		
	30u3-t0tai	47 902	CHI	企业 工作	
Amortissement (linéaire sur 10 ans)		5'935	CHF		
Cartes et bio-seaux offerts par la commune		0 000			
Amortissement (linéaire sur 10 ans)		2'295	CHF		
Cartes et Bio-seaux facturés aux citoyens		2 293	СПГ		
L'impact du service GastroVert Private représente un coût annuel moyen Cartes et bio-seaux offerts par la commune					
- Par habitant		6.11	CHF		
- Par ménage		14.06	CHF		
Cartes et bio-seaux facturés aux citoyens					
- Par habitant		5.69	CHF		
- Par ménage		13.11	CHF		

à comparer à l'économie d'achat de sacs poubelles par ménage estimée à 24.70 CHF.

(GVP 51 kg/ménage/an divisé par 4 kg = poids moyen du sac OM 35 litres = 13 sacs à 1.90 CHF)

Economie financière pour le ménage qui utilise GastroVert Private			
Le report éventuel sur la taxe de base étant moins importante que			
l'économie réalisée à l'achat des sacs à poubelle, un mélange qui fait usage			
du service peut potentiellement réaliser un gain de			
- Cartes et bio-seaux offerts par la commune	10.64	CHF/an	
- Cartes et bio-seaux facturés aux citoyens	11.59	CHF/an	

 Bilan 2018 de la collecte, du transport, de l'élimination des ordures ménagères ainsi que de la rétrocession accordée par l'Antenne Région Valais Romand (selon extraits des comptes communaux)

Enlèvement des ordures ménagères	168'882 CHF
Incinération des ordures ménagères	201'335 CHF
Rétrocession accordée par l'Antenne Région Valais Romand	540'556 CHF



6. Impact sur le bilan avec l'introduction de GastroVert Private

Enlèvement des ordures ménagères		15'722	CHF	
Incinération des ordures ménagères		18'744	CHF	
Rétrocession accordée par l'Antenne Région Valais Romand (selon information de la Commune : moyenne de 326 CHF/tonne)		38'246	CHF	
	Total	3'780	CHF	

Le mécanisme de rétrocession appliqué à ce jour n'incite pas les communes au tri des déchets valorisables. Au contraire, il favorise les communes qui livrent aux UVTD un maximum de tonnages, au mépris de la législation fédérale qui tend à limiter les déchets. Les UVTD du Valais romand vont initier des réflexions pour favoriser un système plus équitable et causal.

Il est a noté que le coût de l'enlèvement des ordures ménagères peut être diminué par une gestion optimale des transports.

L'introduction de GastroVert Private aura un impact sur la répartition du financement entre la taxe forfaitaire de base et la taxe proportionnelle. Les éventuelles modifications à ce sujet sont du ressort de votre commune car en relation directe avec votre règlement sur la gestion des déchets.

Conclusion

Au vu des nombreuses réactions positives enregistrées sur la vingtaine de communes déjà équipées et de l'indéniable impact environnementale, UTO ne peut que vous recommander d'adhérer au service proposé.

En cas de décision favorable, les conseillers UTO collaboreront étroitement avec vos services pour toutes les démarches. En sus, des sensibilisations locales des usagers se dérouleront à divers emplacements de collecte lors de la mise en place de GastroVert Private.

Tout en restant à votre disposition et, dans l'attente de votre décision, nous vous transmettons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos plus sincères salutations.

Bertrand Yerly
Directeur Général

Amandine Durusse Conseillère